

STAGE DE FORMATION SYNDICALE



« QUELS SONT MES DROITS ? »

Judi 14 et vendredi 15 mars 2024 de 9h à 17h
Domaine départemental Pierrevives, Montpellier (34)

PROGRAMME DU STAGE :

Congés, obligations de service, rapports hiérarchiques, formation, conditions de travail, droits syndicaux... les réponses aux questions les plus fréquentes que se posent les personnels !

Introduction au juridique et droit syndical :

Hiérarchie des normes, recours, droit syndical, droit dans la fonction publique, particularités dans l'éducation, droit de grève, réunions, locaux, moyens, diffusion, délégués, stages, congés, F3SCT...

Droits des fonctionnaires :

Droits et garanties (congés, formation, rapports hiérarchiques, conditions de travail...) obligations, le statut général, statuts dans l'éducation nationale, les instances, le paritarisme, procédure disciplinaire...

Droit des non-titulaires :

Droit public, contractuels, loi Sauvadet, vacataires, AED, AESH, ATSEM, ATEE, ITRF, ARE, T.A... Droit privé, CS, prud'hommes, Pôle emploi, formation, chômage, action sociale...

Faire respecter ses droits :

Défense syndicale des personnels et défense de ses droits individuels :

- comment rechercher dans les textes ?
- quelles ressources sont disponibles ?
- comment faire valoir ses droits ?

COMMENT S'INSCRIRE ?

ETAPE 1 :

Pour le secondaire : En adressant une demande de congé syndical au chef d'établissement ([formulaire annexe 1](#)).

Pour le primaire : en adressant une demande de congé syndical en ligne sur le portail ARENA ([procédure de demande en ligne](#)).
Détail de la procédure au verso.

ETAPE 2 : En s'inscrivant auprès des organisateurs [en ligne](#) afin que le syndicat puisse établir une liste d'émargement nécessaire à l'établissement des attestations de présence qui vous seront remises à l'issue du stage.

Date limite de dépôt de la demande auprès de l'administration :
Mardi 13 février 2024

éducation
Sud
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Union
syndicale
Solidaires

Personnels du premier degré : détail de la procédure pour déclarer le stage sur ARENA

Adresse une demande de congé syndical en ligne sur le portail ARENA (si1d.ac-montpellier.fr).
Vous trouverez un guide de la procédure sur le lien ci-dessous :

https://frama.link/mode_d_emploi_1d

À noter : lorsque vous saisissez votre demande, l'administration affiche le message suivant :
« Vous avez 48h pour transmettre vos justificatifs ». Cela signifie que vous devez transmettre votre attestation de présence dans les 48h après le stage.

QU'EST CE QUE LA FORMATION SYNDICALE ?



La formation syndicale est régie par le décret n°84-474 du 15 juin 1984. En voici les principales règles :

Chaque fonctionnaire ou agent non titulaire, syndiqué ou non syndiqué, peut **bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an**. La demande doit être faite au plus tard au moins un mois avant le stage par la voie hiérarchique, auprès de l'autorité compétente (recteur, inspecteur d'académie...). A défaut de réponse, au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé pour formation est réputé accordé. Les décisions exceptionnelles qui le refusent doivent être motivées par des nécessités de fonctionnement de service et communiquées avec le motif à la Commission Administrative Paritaire Académique qui suit.

L'administration peut demander après le stage, une attestation émanant de l'institut de formation. Elle ne peut exiger ni convocation, ni autre document ni d'information sur l'objet de ce stage.

SUD éducation Hérault

23 rue Lakanal
34 090 Montpellier
Tel : 04.67.02.10.32
Mail : syndicat@sudeducation34.org
<http://sudeducation34.org>

SUD éducation Gard/Lozère

6 rue Porte d'Alès
30 000 Nîmes
Tel : 04.66.36.25.70
Mail : contact@sudeducation30.org
<https://sudeducation30.org/>

SUD éducation Pyrénées-Orientales

4 bis avenue Marcelin Albert
66 000 Perpignan
Tel : 06.84.89.01.17
Mail : 66@sudeducation.org
<http://www.sudeducation66.org/>

SUD éducation Aude

14 boulevard Jean Jaurès
11 000 Carcassonne
Tel : 04.68.78.32.44
Mail : aude@sudeducation.org
<http://sudeducation11.fr/>